

DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MONT S/S VAUDREY

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Paulette GIANCATARINO, Maire.

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	12	13

Présents : Bernard BERTHAUD, Stéphanie FAIVRE, Bernard FRAIZIER, Paulette GIANCATARINO, Liliane GOY, Nicolas KOEHREN, Thomas HUMBLOT, Arnaud LAVIGNE, Christian MAGDELAINE, Didier MOMBOBIER, Christian SAINTHOT et Solène VILLET.

Date de Convocation :
27/02/2025

Absents : Marie-Hélène BILLOT, Sylvain CROZE et Marie-Anne SALVADORI

Date d'Affichage :
12/03/2025

Pouvoir : Marie-Hélène BILLOT pour Paulette GIANCATARINO

N° : 2025/13

Secrétaire de séance : Liliane GOY

OBJET :
TRAVAUX STADE –
demandes de
subventions FAFA

Suite à la première réunion de travail du 31 janvier 2025, il a été convenu que les travaux d'extension et d'éclairage du stade Jean FRAIZIER débiteront après la pentecôte. Afin de financer une partie de cet investissement important pour la commune et pour le territoire, il est nécessaire de trouver des subventions.

Pour ce faire, la commune, propriétaire des installations et porteur du projet, doit déposer 4 dossiers de demandes auprès de la Fédération Française de Football comme définies en pièces jointes.

Le coût des travaux est estimé à 303 758,00 € HT.

Le plan de financement se décompose ainsi :

- Aide demandée à la FFF de 13 % : 40 000.00 € HT
- Aide du CD 39 de 28 % : 80 000.00 € HT
- Aide du Conseil Régional BFC de 16.50% : 50 000 € HT
- Aide de l'Etat de 12.50 % : 38 000 € HT
- Autofinancement de 30 % : 91 758.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les différentes opérations relatives aux travaux du Stade Jean Fraizier
- Approuve le plan de financement prévisionnel
- Sollicite l'aide de la Fédération Française de Football via le dispositif FAFA pour les 4 aspects de ces travaux
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- Autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la date susdite,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

La Maire,

Paulette GIANCATARINO



(Handwritten signature of Paulette Giancatarino)